

fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses.

2o Le temps pour gagner l'indulgence du jubilé commencera dans ce diocèse le neuf septembre prochain et se continuera jusqu'au huit décembre inclusivement.

3o Les conditions pour gagner l'indulgence sont les suivantes :

a) *La confession et la communion avec les dispositions requises.*

b) *Trois visites distinctes faites soit à des jours différents, soit le même jour, à l'Eglise cathédrale, paroissiale ou principale.* Les fidèles de la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield devront faire ces visites à la cathédrale ; ceux des autres paroisses à leur église paroissiale ; les fidèles des missions ou dessertes érigées canoniquement pourront les faire dans l'église ou chapelle de ces missions ou dessertes. A chacune de ces trois visites il faut prier pieusement " pour la liberté et l'exaltation " de l'église catholique et du Siège Apostolique, pour " l'extirpation des hérésies, pour la concorde de tous les " princes chrétiens, pour la paix et l'union de tout le " peuple fidèle et selon les autres intentions du pape." Il n'est pas nécessaire cependant de penser explicitement à toutes ces choses au moment de la prière ; il suffit de prier d'une manière générale aux intentions du Souverain Pontife et en vue de gagner le jubilé. La récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave* peut suffire.

c) *Un jeûne strict et rigoureux qui ne permet l'usage que*